

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MARS 2021**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 2 MARS 2021 A 17H00

**AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL
14, rue des Sans Soucis- 97420 Le Port**

Compte-tenu des mesures sanitaires, cette séance se tiendra sans public, conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur les diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prévoyant la possibilité, pendant toute la durée de l'urgence sanitaire, de réunir le Conseil municipal en tout lieu, y compris dans un lieu situé hors de la Commune afin de faciliter le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Pour assurer le caractère public du Conseil municipal, la séance sera retransmise en direct par voie électronique (Facebook de la Ville).

Le 22 février 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du 19 janvier 2021 P. 01
 2. Prêt de tablettes tactiles numériques destinées à la lutte contre la fracture numérique des enfants du 1^{er} degré sur le territoire Portoïis – Approbation de la convention cadre tripartite 2021 et de la convention de prêt aux élèves du 1^{er} degré P. 23
 3. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions P. 45
 4. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics – Année 2021 P. 46
 5. Bilan 2014-2020 de la délinquance sur le territoire de la Commune de Le Port – Note d'information P. 56
 6. Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique préalable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la rivière des galets sur la Commune de Le Port présentée par EDF Energies Renouvelables France P. 64
 7. Avis de la commune dans le cadre de la consultation publique préalable à l'enregistrement d'une demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la Commune de Le Port présentée par la société Easynov P. 69
 8. Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'extension de l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la Commune de Saint-Paul présentée par la SCPR P. 74
 9. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Désignation d'un représentant P. 77
 10. Concession cimetière – Nouvelle tarification P. 78
 11. Programme « Action Cœur de Ville » - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle P. 79
 12. ZAC Triangle de l'Oasis - Cession de terrains communaux à la SEDRE P. 97
 13. Réhabilitation du parc communal de LTS – Note d'information P. 104
 14. Point de situation sur l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » - Note information P. 105
 15. Convention 2021 Commune de Le Port /ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat P. 107
 16. Convention 2021 Commune de Le Port /CAUE – Mission d'accompagnement des services de la Commune de Le Port en matière d'aménagement et d'urbanisme P. 120
 17. Convention 2021 Commune de Le Port /CAUE – Mission d'accompagnement de la Commune de Le Port pour le conseil aux particuliers en matière d'architecture et d'environnement P. 137
 18. ZAC Marès – Rétrocession à la Ville des voiries et autres espaces publics de l'opération P. 156
 19. Zone d'activités Les Tamarins – Cession amiable du lot n°1 issu de parcelle de terrain non bâtie cadastrée BL n°255 à la société Plastiques Services Import Sarl P. 160
 20. Zone d'activités Les Tamarins – Cession amiable du lot n°2 issu de parcelle de terrain non bâtie cadastrée BL n°255 à la société Sarl Promo Flex P. 169
- Questions diverses

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18, Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

Ouverture de la séance à 17h05

Le Maire présente Mme Vanessa Defrance recrutée en qualité de chargée d'opération bâtiment au sein de la DGST depuis le 10 février 2021.

Mme Valérie Auber sollicite l'inscription d'une question diverse à l'ordre du jour. Le point supplémentaire porte sur l'affaire judiciaire en cours concernant M. le Maire.

M. le Maire demande l'accord du Conseil municipal sur l'inscription de ce point supplémentaire.

A la majorité, 6 oppositions (Mme Valérie Auber, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Patrice Casimir, Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau), le Conseil municipal décide de ne pas inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Affaire n° 2021-014 – Lecture M. le Maire

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du 19 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : Mme Valérie Auber et 5 abstentions : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Patrice Casimir, Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau),

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 1^{er} décembre 2020 ;
Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Arrivées de M. Zakaria Ali à 17h18 et Mme Paméla Trécasse à 17h23.

Affaire n° 2021-015 – Lecture Mme Mémouna Patel

2. Prêt de tablettes tactiles numériques destinées à la lutte contre la fracture numérique des enfants du 1^{er} degré sur le territoire Portoïse – Approbation de la convention cadre tripartite année 2021 et de la convention de prêt aux élèves du 1^{er} degré

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le prêt de tablettes tactile numérique aux élèves du 1^{er} degré de la Commune ;

Article 2 : de valider la convention-cadre tripartite relative à l'équipement individuel mobile ;

Article 3 : de valider la convention de prêt et d'utilisation d'une tablette tactile numérique par les élèves du 1^{er} degré ;

Article 4 : d'autoriser le Maire à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-016 – Lecture M. Guy Pernic

3. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre du dispositif « Licence pour tous » exercice 2021, aux associations sportives désignées dans le rapport et selon les modalités précisées dans ledit rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-017 – Lecture M. Wilfrid Cerveaux

- | |
|---|
| 4. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics – Année 2021 |
|---|

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

M. Wilfrid Cerveaux, Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin, Mme Jasmine Béton et Mme Annick Le Toullec ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Patrice Casimir, Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau),

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2021 aux associations et aux établissements publics selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Arrivée de M. Mihidoiri Ali à 17h58.

Affaire n° 2021-018 – Lecture M. Armand Mouniata

- | |
|--|
| 5. Bilan 2014-2020 de la délinquance sur le territoire de la Commune de Le Port – Note d'information |
|--|

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Article unique : de prendre acte du bilan 2014-2020 de la délinquance sur le territoire de la Commune de Le Port.

Affaire n° 2021-019 – Lecture M. Jean Max Nages

- | |
|---|
| 6. Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique préalable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la rivière des galets sur la Commune de Le Port présentée par EDF Energies Renouvelables France |
|---|

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets sur la commune de Le Port, présentée par EDF Renouvelables France sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées dans le rapport ;
Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-020 – Lecture Mme Jasmine Béton

7. Avis de la commune dans le cadre de la consultation publique préalable à l'enregistrement d'une demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la Commune de Le Port présentée par la société Easynov

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : de ne pas émettre d'avis sur la demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par la société Easynov au titre de la procédure ICPE,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-021 – Lecture Mme Mémouna Patel

8. Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'extension de l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la Commune de Saint-Paul présentée par la SCPR

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Auber),

Article 1 : d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'extension de l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune de Saint-Paul, présentée par la Société de Concassage et de Préfabrication de La Réunion (SCPR), sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées dans le rapport,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-022 – Lecture Mme Bibi Fatima Anli

9. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Désignation d'un représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Candidat de la majorité

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de voix recueillies : 39

Nombre d'oppositions : 00

Abstentions : 00

Article 2 : à l'issue du vote, de désigner Mme Véronique Bassonville en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de la CCES du PLPDMA.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-023 – Lecture Mme Annick Le Toullec

10. Concession Funéraire – Nouvelle tarification

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver les nouveaux tarifs des concessions funéraires ;

Article 2 : de maintenir la répartition du produit des concessions entre la Commune (2/3) et le Centre Communal d'Action Sociale (1/3) ;

Article 3 : d'autoriser le comptable public à procéder au remboursement du droit fixe de 25 € indûment perçu au titre de l'année 2020 aux familles concernées ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-024 – Lecture M. Henry Hippolyte

11. Programme « Action Cœur de Ville » - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-025 – Lecture M. Bernard Robert

12. ZAC Triangle de l'Oasis - Cession de terrains communaux à la SEDRE

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),

Article 1 : d'approuver la cession des parcelles communales cadastrées BC 342 et BC 496 à la SEDRE, pour une superficie de 26 839 m², en sa qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC Triangle de l'Oasis » ;

Article 2 : de fixer le montant global de la transaction au prix de 2 712 511 € HT établi au vu de l'avis du Domaine et des coûts prévisionnels de la dépollution des sols ;

Article 3 : de dire que le paiement du prix de la vente sera réalisé par la SEDRE en deux temps :

- un premier versement d'un montant de 623 900 € HT le jour de la signature de l'avant-contrat de vente,
- et le solde, soit la somme de 2 088 611 € HT, dès après la réception des plateformes dépolluées et au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique ;

Article 4 : de dire que la Commune est engagée à compenser à coûts équivalents la transaction dans le cadre de sa participation aux équipements versée sous forme d'avances de trésorerie ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer l'avant-contrat de vente, l'acte de vente authentique et tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-026 – Lecture Mme Jasmine Béton

13. Réhabilitation du parc communal de LTS – Note d'information

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de l'état d'avancement des réflexions de la Ville dans le cadre de sa stratégie de réhabilitation de son parc de LTS.

Affaire n° 2021-027 – Lecture M. Jean Claude Adois

14. Point de situation sur l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « Rivière des Galets Village » - Note information

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de l'état d'avancement de l'opération RHI Rivière des galets Village ».

Affaire n° 2021-028 – Lecture Mme Jasmine Béton

15. Convention 2021 Commune de Le Port /ADIL – Mission d'accompagnement en matière de logement et d'habitat

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le renouvellement, pour l'année 2021, de la convention entre la commune de Le Port et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de La Réunion (ADIL) ;

Article 2 : d'approuver le versement de la somme de 5 928,60 € par la Commune au titre d'une contribution générale à l'activité de l'ADIL, pour l'année 2021 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-029 – Lecture Mme Danila Bègue

16. Convention 2021 Commune de Le Port /CAUE – Mission d'accompagnement des services de la Commune de Le Port en matière d'aménagement et d'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le renouvellement, pour l'année 2021, de la convention de partenariat entre la commune de Le Port et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de La Réunion (CAUE) pour un accompagnement des services d'aménagement et d'urbanisme de la Commune sur les aspects urbains, architecturaux et paysagers pour ses grands projets ;

Article 2 : d'approuver le versement de la somme de 6 400 € par la Commune au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE, pour l'année 2021 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-030 – Lecture Mme Danila Bègue

17. Convention 2021 Commune de Le Port /CAUE – Mission d'accompagnement de la Commune de Le Port pour le conseil aux particuliers en matière d'architecture et d'environnement

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le renouvellement, pour l'année 2021, de la convention entre la commune de Le Port et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de La Réunion (CAUE) au titre de l'accompagnement des particuliers ;

Article 2 : d'approuver le versement par la Commune de la somme de 3 383 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE, pour l'année 2021 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-031 – Lecture Mme Annick Le Toullec

18. ZAC Manès – Rétrocession à la Ville des voiries et autres espaces publics de l'opération

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la rétrocession des parcelles listées dans le rapport et situées dans la ZAC Manès à la Commune de Le Port à l'euro symbolique, conformément à l'avis du Domaine établi le 04 décembre 2020 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-032 – Lecture Mme Jasmine Béton

19. Zone d'activités Les Tamarins – Cession amiable du lot n°1 issu de parcelle de terrain non bâtie cadastrée BL n°255 à la société Plastiques Services Import Sarl

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),

Article 1 : d'approuver la cession en pleine propriété du terrain non bâti communal cadastré BL n°255 partie, lot n°1, à la société PLASTIQUES SERVICES IMPORT SARL, pour un montant de 210 000,00 euros H.T conformément à l'avis du Domaine ;

Article 2 : de fixer au 30 septembre 2021 au plus tard la date de signature du compromis de vente correspondant, établi pour une durée maximale de 12 mois, pour permettre à l'acquéreur d'obtenir un permis de construire purgé de tous recours ainsi que les financements nécessaires à la réalisation de son projet ;

Article 3 : de dire, en conséquence, que la réitération de l'acte de vente authentique devra intervenir le 30 septembre 2022 au plus tard ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2021-033 – Lecture M. Wilfrid Cerveaux

20. Zone d'activités Les Tamarins – Cession amiable du lot n°2 issu de parcelle de terrain non bâtie cadastrée BL n°255 à la société Sarl Promo Flex

LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la cession du terrain non bâti communal cadastré BL n°255 – lot n°2, en pleine propriété, à la société SARL PROMO FLEX, au prix de 225 000,00 euros H.T conformément à l'avis du Domaine ;

Article 2 : de fixer au 30 septembre 2021 au plus tard la date de signature du compromis de vente correspondant, établi pour une durée maximale de 12 mois afin de permettre à l'acquéreur d'obtenir un permis de construire purgé de tous recours ainsi que les financements nécessaires à la réalisation de son projet ;

Article 3 : de dire, en conséquence, que la réitération de l'acte de vente authentique devra intervenir le 30 septembre 2022 au plus tard ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

LE MAIRE



Olivier HOARAU